

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
INSCRITE À LA COMPAGNIE RÉGIONALE D'AGEN
SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE
INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DE BORDEAUX
S.A.R.L. AU CAPITAL DE 72000 EUROS - R.C.S. AGEN N 343 241 238 - APE 6920 Z

ASSOCIÉS
ALAIN BERSANS
FRÉDÉRIC BISTUER
COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXPERTS COMPTABLES DIPLÔMÉS

A.D.S.C.S. BAJAMONT

Association sans but lucratif (loi du 1^{er} juillet 1901)
Siège social : Le Bourg – 47 480 BAJAMONT

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ADSCS BAJAMONT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé « Autres éléments significatifs de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthode de comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et/ou sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et/ou sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

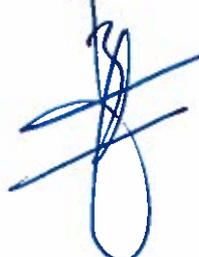
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Agen, le 19 juin 2018

Le Commissaire aux Comptes
Cabinet RAMPNOUX et ASSOCIES

F. BISTUER



Bilan & Compte de résultat Association

ADSCS BAJAMONT

BILAN ACTIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le				Exercice précédent	
	31/12/2017 (12 mois)				31/12/2016 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES:						
Concessions, brevets, droits similaires	4 640	4 640				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES:						
Installations techniques, matériel & outillage industriels	27 690	25 753	1 937	0,76	3 182	1,66
Autres immobilisations corporelles	46 483	42 703	3 780	1,48	5 093	2,58
IMMOBILISATIONS FINANCIERES:						
Autres titres immobilisés	259		259	0,10	259	0,14
TOTAL (I)	79 073	73 097	5 976	2,35	8 534	4,46
STOCKS ET EN COURS:						
Créances usagers et comptes rattachés	19 890		19 890	7,81	16 918	8,83
Autres créances						
. Organismes sociaux	2 094		2 094	0,82	70	0,04
. Autres	99 831		99 831	39,16	115 583	60,34
Disponibilités	127 009		127 009	49,85	50 448	26,34
TOTAL (II)	248 823		248 823	97,65	183 019	95,54
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des emprunts (IV)						
Ecart de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF	327 896	73 097	254 799	100,00	191 554	100,00

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

ADSCS BAJAMONT

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES:				
FONDS PROPRES				
Réserves	13 487	0,29	13 487	7,04
Report à nouveau	-50 642	-19,87	-39 902	-20,82
Résultat de l'exercice	73 983	29,04	32 546	16,99
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
-Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Résultats sous contrôle de tiers financiers				
-Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	2 489	0,98	3 748	1,96
TOTAL(I)	39 316	15,43	9 878	5,16
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	88 460	34,72	52 974	27,63
TOTAL (II)	88 460	34,72	52 974	27,63
FONDS DEDIÉS				
TOTAL(III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	44 902	17,62	50 000	26,10
Fournisseurs et comptes rattachés	12 906	5,07	20 955	10,94
Autres	69 215	27,16	57 747	30,15
TOTAL(IV)	127 023	49,85	128 702	67,19
TOTAL PASSIF	254 799	100,00	191 554	100,00
ENGAGEMENTS REÇUS				
Logs nots à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

ADSCS BAJAMONT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Prestations de services	355 807		355 807	100,00	345 768	100,00	10 039	2,90
Montants nets produits d'expl.	355 807		355 807	100,00	345 768	100,00	10 039	2,90
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION:								
Subventions d'exploitation			195 260	54,86	266 442	77,06	-71 182	-26,71
Cotisations			96	0,03	3 988	1,15	-3 892	-97,58
Autres produits			908	0,26	291	0,08	617	212,03
Transfert de charges			41 739	11,73	27 244	7,88	14 495	63,20
Sous-total des autres produits d'exploitation			238 003	66,89	297 966	86,18	-59 963	-20,11
Total des produits d'exploitation (I)			593 810	166,89	643 733	186,17	-49 923	-7,79
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Exédent transféré (II)			69 024	19,40	77 171	22,32	-8 147	-10,56
PRODUITS FINANCIERS:								
Total des produits financiers (III)								
PRODUITS EXCEPTIONNELS:								
Sur opérations en capital			1 259	0,36	1 259	0,36		0,00
Reprises sur provisions et transferts de charges			10 606	2,98			10 606	N/S
Total des produits exceptionnels (IV)			11 865	3,33	1 259	0,36	10 606	842,41
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			674 699	189,62	722 164	208,86	-47 465	-6,56
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT								
TOTAL GENERAL			674 699	189,62	722 164	208,86	-47 465	-6,56
CHARGES D'EXPLOITATION:								
Achats de matières premières et autres approvisionnements			3 493	0,98	5 812	1,68	-2 319	-39,09
Autres achats non stockés			3 328	0,94	8 660	2,50	-5 332	-61,56
Services extérieurs			17 306	4,88	16 882	4,88	424	2,51
Autres services extérieurs			27 464	7,72	33 487	9,68	-6 023	-17,06
Impôts, taxes et versements assimilés			9 247	2,60	9 304	2,69	-57	-0,60
Salaires et traitements			350 976	98,04	365 391	105,60	-14 415	-3,94
Charges sociales			113 764	31,97	111 449	32,23	2 315	2,08
Autres charges de personnel					2 190	0,63	-2 190	-100,00
Dotations aux amortissements et aux dépréciations								
.Sur immobilisations : dotation aux amortissements			2 559	0,72	2 596	0,75	-37	-1,42
.Pour risques et charges : dotation aux provisions			2 807	0,79			2 807	N/S
Autres charges			164	0,05	2 297	0,66	-2 133	-98,83
Total des charges d'exploitation (I)			531 107	149,27	558 067	161,40	-26 960	
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun Déficit transféré (II)			69 024	19,40	77 171	22,32	-8 147	-10,56
CHARGES FINANCIERES:								
Intérêts et charges assimilées			585	0,16	248	0,07	337	135,89
Total des charges financières (III)			585	0,16	248	0,07	337	135,80
CHARGES EXCEPTIONNELLES:								

ADSCS BAJAMONT

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2017 au 31/12/2017

Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2017 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2016 (12 mois)	Variation absolue (12 mois)	%	
Sur opérations de gestion		1 158	0,33	-1 158	-100,00
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions		52 974	15,32	-52 974	-100,00
Total des charges exceptionnelles (IV)		54 132	15,66	-54 132	-100,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	600 716	689 618	199,45	-88 902	-12,00
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	73 983	32 546	9,41	41 437	127,32
TOTAL GENERAL	674 699	722 164	208,88	-47 465	-6,56
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
PRODUITS :					
Bénévolat					
Prestations on nature					
Dons on nature					
TOTAL					
CHARGES :					
Socours on nature					
Mise à disposition gratuite de biens et services					
Prestations	291				
Personnel bénévolat					
TOTAL	291				

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

Annexe aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2017 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2016 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 254 799,21 E.

Le résultat net comptable est un bénéfice de 73 982,80 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par les dirigeants.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément au règlement comptable de l'Autorité des Normes Comptables.

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Actif immobilisé

- Immobilisations incorporelles et corporelles :

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur coût de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les frais d'acquisition (droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes), ainsi que les coûts des emprunts directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'immobilisations sont comptabilisés en charges.

- Amortissements et dépréciations de l'actif immobilisé :

En ce qui concerne les immobilisations décomposables, l'entreprise n'a déterminé aucun composant sur les biens figurant à l'actif. Lorsque des composants sont identifiés à l'occasion de réparations ou d'opérations sur les immobilisations, ils sont amortis sur leur durée de vie économique.

Pour les immobilisations non décomposables susceptibles de subir une dépréciation, elles sont amorties selon le mode linéaire ou dégressif sur la base de leur durée d'usage, au lieu de leur durée réelle d'utilisation, conformément à la mesure de simplification autorisée pour les PME (article 322-4-5, al.2 du PCG introduit par le règlement 2005-09 du CRC du 3 Novembre 2005).

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS
Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

Actif circulant**- Créances :**

Elles sont évaluées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE**Changement de méthode concernant la comptabilisation de l'indemnité de fin de carrière :**

La provision au titre des indemnités de fin de carrière a été calculée pour la première fois à l'ouverture de l'exercice. Au 01/01/2017 son montant s'élevait à 43 285,40€, et a été comptabilisé, compte tenu de ce changement de méthode, au débit du compte 119 000 « Report à Nouveau » pour sa totalité en contre partie du compte 151200 "Provision Indemnités Fin de Carrière".

Au 31/12/2017 le montant de la provision pour indemnité fin de carrière s'élève à 46 092.40€.
La dotation complémentaire est enregistrée pour un montant de 2 807€ par le débit du compte 681 « Dotation Prov. Exploitation. » en contre partie du compte 151200 "Provision Indemnités Fin de Carrière".

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Immobilisations brutes = 79 073 €uros

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 640			4 640
Immobilisations corporelles	74 173			74 173
Immobilisations financières	259			259
TOTAL	79 073			79 073

Amortissements et dépréciations d'actif = 73 097 €uros

Amortissements et dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	4 640			4 640
Immobilisations corporelles	65 898	2 559		68 457
Titres mis en équivalence				
Autres Immobilisations financières				
TOTAL	70 539	2 559		73 097

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis.	Valeur nette	Durée
Logiciels informatiques	4 640	4 640	0	de 1 à 5 ans
Materiel	27 690	25 753	1 937	de 5 à 10 ans
Inst.agenc.divers	19 373	17 794	1 579	de 7 à 10 ans
Mat.bureau & informatique	13 181	11 851	1 330	de 4 à 5 ans
Mobilier	13 929	13 058	871	de 5 à 10 ans
TOTAL	78 814	73 097	5 717	

Etat des créances = 121 815 €uros

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé			
Actif circulant & charges d'avance	121 815	121 815	
TOTAL	121 815	121 815	

Produits à recevoir par postes du bilan = 99 831 €uros

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	
Clients et comptes rattachés	
Autres créances	99 831
Disponibilités	
TOTAL	99 831

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions = 88 460 Euros

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions réglem. Amort dérogatoires					
Provisions pour risques & charges	52 974	46 092	10 606		88 460
TOTAL	52 974	46 092	10 606		88 460

Etat des dettes = 127 023 Euros

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	44 902	12 339	32 563	
Dettes financières diverses				
Fournisseurs	12 906	12 906		
Dettes fiscales & sociales	69 215	69 215		
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits constatés d'avance				
TOTAL	127 023	94 460	32 563	

Charges à payer par postes du bilan = 28 119 Euros

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	
Emp. & dettes financières div.	
Fournisseurs	4 204
Dettes fiscales & sociales	23 914
Autres dettes	
TOTAL	28 119

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cerni - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

© 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z

Annexe aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Autres informations complémentaires

1°) En application de l'article 20 de la loi n°2006.5/86 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et de l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et des avantages en nature versés aux cadres dirigeants s'est élevé à 50 291.31 € (salaires nets annuels).

2°) Les honoraires du commissaire aux comptes, facturés au titre du contrôle légal des comptes, se sont élevés à 2 440.82€ TTC.

3°) Les contributions en nature accordées par la Mairie de BAJAMONT s'élèvent pour l'année 2017 à 69 024.36€. Elles concernent la mise à disposition des locaux et de personnel et sont ventilés pour chaque activité tant en produits qu'en charge.

4°)

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds Associatifs sans droit de reprise	0,00			0,00
Dons et legs	0,00			0,00
Autres Réserves	13 486,50			13 486,50
Report à nouveau non soumis	-39 902.21	32 545.66	43 285.40	-50 641.95
Résultat de l'exercice	32 545.66	73 982.80	32 545.66	73 982.80
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports avec droit de reprise	0,00			0,00
Résultat sous contrôle des tiers financeurs	0,00			0,00
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise	0,00			0,00
Subventions d'invest. Sur bien non renouvelables	3 747.93		1 259.25	2 488.68
Provisions réglementées	52 973.73	46 092.40	10 605.82	88 460.31
	62 851.61	152 620.86	87 696.13	127 776.34

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS

Société de commissaires aux comptes

48, rue de Cartou - BP 10121

47004 AGEN CEDEX

☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32

RCS AGEN B 343 241 233 - APE 6920Z

Annexe aux comptes annuels (suite)**DETAIL DES POSTES CONCERNES PAR LE CHEVAUCHEMENT D'EXERCICE**

Les comptes détaillés dans les tableaux suivants concernent les écritures comptables relatives à l'indépendance des exercices.

Produits à recevoir = 99 831 €uros

Produits à recevoir sur autres créances	Montant
<i>Debit.cred.div.prod.a recevoir(468700)</i>	99 831
TOTAL	99 831

Charges à payer = 28 119 €uros

Dettes fournisseurs et comptes rattachés	Montant
<i>Fournis.fact.non parvenues(408100)</i>	4 204
TOTAL	4 204

Dettes fiscales et sociales	Montant
<i>Conges a payer(428200)</i>	17 616
<i>Org.soc.ch/conges a payer(438200)</i>	6 298
TOTAL	23 914

CABINET RAMPNOUX ET ASSOCIÉS
Société de commissaires aux comptes
48, rue de Carrou - BP 10121
47004 AGEN CEDEX
☎ 05 53 48 49 49 Fax 05 53 47 88 32
RCS AGEN B 343 241 238 - APE 6920Z